

Service instructeur
Service Environnement
et Agriculture

N° 6e/48-07

Service consulté

C051
FINANCEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR GERPLAN
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN
POUR L'ANNEE 2007

Résumé : *Il vous est proposé de donner un avis favorable pour le financement du poste d'animateur GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Thann, pour l'année 2007. Le montant de notre subvention serait de 5.822,71 €.*

La Communauté de Communes du Pays de Thann sollicite l'aide financière du Département pour le poste d'animateur GERPLAN en 2007.

La Commission Permanente réunie le 8 octobre 2004 a délibéré en faveur du financement du poste pour une durée de 4 ans (40 % maximum du coût de fonctionnement avec un plafond subventionnable de 45.735 €/an).

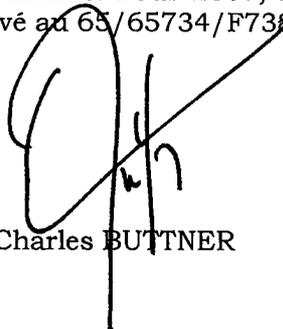
Pour mémoire, la subvention départementale versée pour 2004 se montait à 9.567,55 € et pour 2005 à 11.038,14 €.

En 2006, le montant maximal accordé pour le poste est de 11.222,40 €. Or le bilan d'activités 2006 de l'animatrice, fourni par la communauté de communes, valide un temps de travail de 50% seulement consacré au GERPLAN. L'aide départementale versée ne sera donc au final que de 5.611,20 €.

Pour 2007, le temps de travail dévolu au GERPLAN est également de 50%. Le montant prévisionnel du coût de fonctionnement du poste étant de 29.113,53 € pour un équivalent temps plein, l'aide départementale se monterait à 5.822,71 €.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette demande. Pour 2007, le montant de l'aide départementale serait de 5.822,71 €, qui sera prélevé au 65/65734/F738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 08 JUIN 2007

**Actions GERPLAN (F)
PROGRAMME 2007**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
GPL03579	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN Animateur GERPLAN 2007	5 822,71
Total		5 822,71